39 ème Année — QUEBEC 10 mai 1920 — No 20

ABONNEMENT

Canada. Un an .$2.00
Etats-Unis " " .. $2.25
Etranger. 1 an. Fr.13.50

Prix spécial pour les étudiants, les instituteurs les institutrices et les membres de l'A.C.J.C.:
Canada. Un an . $1.00
Etats-Unis " " .. $1.25

LA VÉRITÉ

REVUE HEBDOMADAIRE

Fondée par J.-P. Tardivel, le 14 juillet 1881

" VERITAS LIBERABIT VOS — LA VERITE VOUS RENDRA LIBRES"

AVIS

Toute demande de changement d'adresse doit être accompagnée de l'ancienne adresse.

BUREAUX
37 Chemin Ste Foy
QUEBEC
Téléphone 1750

PAUL TARDIVEL, Directeur-Gérant.

SOMMAIRE

10 mai 1920

Anniversaire
Sur les autels
Un livre de M. A. Larrieu Gallus
Il faut s'organiser Veritas
La fin du papier à journal L.H
L'Evangile
Mes Fiches J. F. Damontier
Il y a 35 ans
Bulletin bibliographique J.F. D.
En faveur du français A. L. P.
Rome et les faits de Loublande
Le Pape et la France
A propos des cultuelles
L'Eglise et l'ouvrier
Contre l'Instruction obligatoire
L'oeuvre des jeunes
L'Action populaire française
Plus de justice, moins de fleurs
Quelques vérités
M. le chanoine Brousseau
Les Bulgares et nous

Anniversaire

Le 24 avril était le 15e anniversaire de la mort de Jules-Paul Tardivel fondateur de la *Vérité*.

Comme on a pu le constater au cours de l'année par les hommages qui ont été rendus à ce pionnier de la presse catholique en Canada français, son souvenir vit toujours et son oeuvre prend place dans l'Histoire.

Dans un prochain numéro, un de nos collaborateurs rappellera à quelle source de force, Jules-Paul Tardivel puisait les principes pour les quels il a combattu avec tant de vaillance et d'ardeur.

Sur les autels

Sainte Jeanne d'Arc

Sainte Marguerite Marie

—o—

Lettre circulaire de S.G. Mgr Roy:

Jeudi, le 13 mai, en la fête de l'Ascension, aura lieu la canonisation de la bienheureuse Marguerite-Marie Alacoque; et, le dimanche suivant, 16 mai, la bienheureuse Jeanne d'Arc recevra, à son tour, les suprêmes honneurs de la canonisation.

Ces deux femmes, que l'Eglise fera bientôt monter sur les autels, jouissent d'une popularité universelle. L'éclat de leurs vertus et l'influence de leur vie les ont fait entrer dans l'estime et la vénération de tous les fidèles, et on les considère à juste titre comme deux grandes bienfaitrices de l'humanité.

Sur des théâtres fort différents, et par des voies très distantes elles ont toutes les deux accompli une mission extraordinaire, mission qui leur fut révélée par le Ciel et qui fit éclater dans leur vie les plus étonnantes merveilles de la grâce. Jeanne d'Arc sur les champs de bataille et Marguerite-Marie au fond de son monastère servirent également les desseins de la Providence, et préparèrent des temps nouveaux. En elles s'est réalisée une fois de plus, et de façon bien frappante, la parole de la sainte Ecriture:
"Dieu est admirable dans ses saints"

Aussi, la nouvelle de leur prochaine canonisation fait-elle tressaillir le monde d'une pieuse et vive allégresse. La ville de Rome pourra à peine contenir la foule des pèlerins, accourus de tous les pays pour assister aux fêtes grandioses qui se préparent. Quand la voix de l'auguste Pontife Benoit XV, annoncera *urbi et orbi* la bonne nouvelle, et que de ses lèvres tomberont sur la multitude les paroles si impatiemment attendues: Sainte Jeanne d'Arc, sainte Marguerite-Marie, une immense acclamation jaillira de tous les coeurs et portera jusqu'à Dieu la reconnaissance du peuple chrétien.

Mais, si toutes les nations catholiques ont de justes raisons de se réjouir eh une pareille circonstance, la France en a de très particulières qui font que sa joie est plus intense et plus profonde. Ce sont deux femmes de France que le monde va acclamer, et dont l'Eglise va attester officiellement l'héroique sainteté. La gloire qui va couronner leur front rayonnera d'un éclat spécial sur la patrie qui les donna au monde et à l'Eglise. En elles c'est la France qui reçut le message de Dieu; avec elles c'est la France qui continua les gestes de Dieu; par elles c'est la France qui fit éclater la miséricorde de Dieu. N'est-il pas juste, dès lors, que leur triomphe soit dans une certaine mesure le triomphe de la France?

Or, nous sommes de la France de Jeanne d'Arc et de Marguerite-Marie. Cet héritage de vertus et de gloire fait partie de notre patrimoine; c'est un bien de famille auquel nous avons des titres incontestables. Elle est bien nôtre, la noble Pucelle, et c'est à préparer notre destinée qu'elle travaillait, alors que, guerroyant au nom de Dieu, elle faisait cesser la grande pitié qui régnait au royaume de France. Elle est nôtre, aussi, l'humble et généreuse confidente du Sacré-Coeur. Son divin message enveloppa d'une douce et pénétrante lumière le berceau de la Nouvelle-France; il y fit éclore et s'épanouir les germes d'une dévotion qu'y avait apportée sa soeur et son émule, Marie de l'Incarnation.

Nous avons donc de pressants motifs de nous associer à la joie des fidèles, et d'acclamer avec une particulière fierté les deux nouvelles saintes de France. Il convient et il faut que les fêtes de Rome trouvent ici leur écho. Sans doute, il y aura lieu, plus tard, de rendre à ces saintes, que nous sentons si bien nôtres, des hommages publics et solennels, qui répondent à la fois à leur haute dignité et aux exigences de notre piété. Mais, dès maintenant, nous entrerons dans les sentiments de l'Eglise et nous ferons monter vers le ciel notre chant de gratitude et de bonheur.

En conséquence, le dimanche, 16 mai prochain dans toutes les églises et chapelles du diocèse, où l'on fait l'office public, à l'issue de la grand'messe ou de la messe principale, on chantera le *Te Deum* pour remercier Dieu de la double faveur qu'il nous accorde en nous donnant pour patronnes et pour modèles les deux femmes illustres, que nous serons si heureux d'appeler désormais: Sainte Jeanne d'Arc et sainte Marguerite-Marie

Veuillez agréer, chers Messieurs, l'assurance de mon affectueux dévouement en Notre-Seigneur,

P.E. Roy, arch. de Sél.,
Administrateur

Un livre de M. A. Larrieu

M. Aibert Larrieu est un compositeur chansonnier. C'est un artiste. Tous ceux qui possèdent ses recueils: Nouvelles chansons de chez nous—Visions Canadiennes — la Bonne chanson de France, connaissent son talent de poéte et de musicien. Le tout Québec, qui a assisté aux concerts du Trio-Larrieu, sait avec quel éclat il a le don de mettre toutes ces qualités en scène.

Ce que nous ignorions jusqu'ici, c'est le talent d'écrivain et de polémiste du chansonnier montmartrois.

Son livre; *Une Poignée de Vérités*, vient de nous le révéler." Et pour une poignée de vérités, c'en est une!" dit un journal français. Elle est toute entière consacrée à la défense du français. en ce nord d'Amérique, à la mise au point de certains faits et jugements en train, malheureusement, de passer à l'histoire.

Larrieu était parfaitement qualifié pour accomplir cette oeuvre de réfutation et de redressement. D'abord étant Français, placé en dehors de nos luttes, il possédait tout le calme de l'impartialité pour juger en toute justice. Il sait mieux que nous, ce qu'il faut aux Français, sachant mieux ce qu'ils ignorent. Et c'est ce qui fait que son livre instructif pour nous, l'est encore davantage et dans toutes ses parties pour les lecteurs de France il a eu, de plus le grand avantage de causer avec les hommes de tous les partis de toutes les nationalités, de toutes les intérets, de tous les préjugés. Il a donc pu former ses convictions avec de nombreuses données et trancher à bon escient les questions les plus controversées. Larrieu a vécu, au Canada et aux Etats - Unis, au milieu de ce qu'est vraiment le peuple. il n'a pas été accaparé par aucune coterie

Il sait ce que pense le monde de la campagne, des faubourgs ouvriers, des presbytères, des grands hôtels, des chemins de fer des clubs, des salons et de la rue.

Il connait l'âme canadienne.

Ces connaissances donnent à son livre un cachet d'autorité et d'originalité bien spécial.

Avec ça, — disons le mot, Larrieu est une sorte d'enfant terrible. Il pense tout haut. Pour lui; la vérité; — la vérité vraie, — du moment qu'elle est connue et se présente sur les lèvres ou au bout de la plume, ne doit jamais être retenue. Et, pas de detour! Il ne se demande pas l'effet que ca va produire, si ça va plaire ou déplaire;— il se demande si c'est vrai, et, vlan!

Voila bien ce que penseront ceux qui liront ses chapitres sur l'Anglicisation, p. 24 — sur les rapports entre Canadiens et Irlandais, p 43 — sur les railleries des libres - penseurs français, sur le patois...

Sans doute, pour bien juger l'ouvrage, il ne faut pas perdre de vue qu'il est surtout destiné à renseigner les Français et à faire disparaitre chez eux une ignorance et des préjugés plutôt... élémentaires.

Mais il ne laisse pas d'être instructif pour nous.

Et l'on y trouve le plaisir d'une conscience soulagée en entendant, de la bouche d'un étranger des réponses vengeresses aux accusations qui pèsent sur nous.

Nous promettons de bonnes heures aux lecteurs d'une *Poignée de Vérités*. Non pas des heures de dilettantes. On dirait que Larrieu, poéte et artiste, a négligé à dessein les élégances littéraires pour se donner tout entier aux arguments de fond.

On n'y retrouve pas les charmes du style de ses jolies romances bretonnes; et le livre à tout ce qu'il faut pour qu'on s'en passe. On y cherche autres choses.

Mr Thomas Chapais a écrit la Préface d'une *Poignée de Vérités*. Il y loue la courageuse franchise de l'auteur, et il le remercie chaleureusement de sa sympathie pour les Canadiens.

Le livre est en vente à Québec chez M. Garneau 75 sous et dans les principales librairies du Canada et de la Nouvelle - Angleterre.

GALLUS

Il faut s'organiser

Monsieur le Rédacteur.

Je viens de relire attentivement l'article publié sur la première page de votre édition du 30 mars dernier, sous-le titre: "Un gouvernement à doublure jaune".

La question traitée est si vitale pour nous que l'on me pardonnera d'y revenir, et de la considérer sous une autre face; de rechercher sincèrement les causes véritables de l'ostracisme du français dont se plaint votre correspondant, comme aussi de toutes les autres injustices qui nous sont faites depuis si longtemps, et d'indiquer à mon tour un moyen différent pour en arriver à une solution légitime et efficace de nos griefs.

Votre estimable correspondant à mille fois raison de dire que: "Pour vaincre le fanatisme étroit contre le français et "l'influence française qui se manifeste à Ottawa, il faudrait de notre part autre chose que des protestations isolées."

C'est parfait; mais je diffère cependant avec lui sur l'efficacité du remède qu'il suggère, soit: "une vaste campagne de requêtes et de protestation".

Je ne crois pas me tromper, M. le Rédacteur, en assurant que ce n'est pas avec une nouvelle campagne d'*aplatissement* que nous réussirons à paralyser,

Suite en 5ème page

L'EVANGILE

LE IVe DIMANCHE APRES PAQUES.

S. Jean, ch. 16

En ce temps-là Jésus dit à ses disciples: Je m'en vais à Celui qui m'a envoyé, et aucun de vous ne me demande où je vais; mais parce que je vous ai dit ces choses, votre coeur est rempli de tristesse.

Cependant je vous dis la vérité: il vous est utile que je m'en aille, car si je ne m'en vais point, le Consolateur ne viendra point, à vous; mais si je m'en vais, je vous l'enverrai, et, lorsqu'il sera venu, il convaincra le monde touchant le péché, touchant la justice et touchant le jugement: touchant le péché, parce qu'ils n'ont point cru en moi; touchant la justice, parce que je m'en vais à mon Père et que vous ne me verrez plus; et touchant le jugement, parce que le prince du monde est déjà jugé. J'aurais encore beaucoup de choses à vous dire, mais vous ne pouvez pas les porter présentement. Quand l'Esprit de vérité sera venu, il vous enseignera toute la vérité; car il ne parlera pas de lui-même, mais il dira tout ce qu'il a entendu, et il vous annoncera les choses à venir. C'est lui qui me glorifiera, parce qu'il recevra de ce qui est à moi, et il vous l'annoncera.

Le Pape et la France

—o—

A Son Excellence M. Deschanel, président de la république française, Paris,

Nous exprimons à Votre Excellence nos félicitations et nos voeux à l'occasion de son élévation à la première magistrature de la république et de son installation à l'Elysée. Nous ne doutons pas que la divine Providence ne réserve à votre action présidentielle, avec le concours dévoué et sincère de tous les bons citoyens français, la mission magnifique et glorieuse de relever la France de ses ruines matérielles et morales, de donner à votre pays la paix religieuse qui sera l'un des importants facteurs de son relèvement et de contribuer efficacement à cette pacification des peuples après laquelle soupire toute l'humanité. Dans cette confiance, nous implorons les bénédictions divines sur vous, monsieur le prisident, sur votre famille, sur le gouvernement français et sur la France tout entière que nous aimons toujours comme la fille aînée de l'Eglise. —

Benedictus, P. P. XV. "

***

" A Sa Sainteté Benoît XV, palais du Vatican, Rome. — Au moment où j'assume la charge à laquelle m'a appelé la confiance de l'assemblée nationale, Votre Sainteté me fait l'honneur de m'exprimer ses sentiments ainsi que les voeux qu'elle forme pour la grandeur et la prospérité de la France. il m'est particulièrement agréable de dire à Votre Sainteté combien je suis sensible à ses félicitations. Il ne me l'est pas moins de l'assurer du haut prix que j'attache à ses voeux pour le bonheur de la France victorieuse et pour l'accomplissement de ses destinées historiques intimement liées à la cause de la justice. —

Paul Deschanel. "

PRIX DE PROPAGANDE
$1.00

La fin du papier à journal

—o—

Je lis dans les feuilles américaines avec quelle joie! — que dans dix ans " c'est long! " les journaux des Etats-Unis manqueront de papier. Le prophète yankee est Jason Rogers. Béni soit ce prophète!

Il a déclaré à un club d'annonçeurs que la production du papier à journaux diminue rapidement. Il prévoit que le produit de toutes les usines de papier de pulpe du Canada et de la République, ne suffira plus bientôt à la demande,— même si le bois de " spruce " épinette tient encore bon...

Peut-on vraiment espérer que, dans dix ans, l'effroyable nombre de journaux des Etats-Unis et du Canada — dont les quatre cinquièmes constituent une colossale camelotte, infectée de microbes et de ptomaines, de poisons contagieux, morticoles; empestant des millions d'âmes, des peuples entiers, — peut on espérer de voir un jour, ce fléau apocalyptique aboli faute d'aliment, ou réduit à sa plus simple expression!

Dussé-je faire rugir tout les éditeurs, les profiteurs, les actionnaires, les annonçeurs, les exploiteurs, les lecteurs de cette presse de malheur — je saluerais ce jour-là avec des transports d'enthousiasme. Je bénirais le bon Dieu. Ce jour là le Diable qui se sert si bien de cette presse abominable pour pervertir, dans les moelles, les masses populaires et les intellectuels de la démocratie en délire. — ce jour là Satan., " père du mensonge, homicide dès le commencement, " perdrait singulièrement de son empire sur ce pauvre monde. —

Que deviendrait sa propagande infernale, s'il en venait à voir diminuer, puis disparaitre son papier à journaux! Prions oui prions, pour que ce jour de bénédiction nous arrive.

Il resterait toujours asser de papier pour ce qui pourrait mériter d'être imprimé.

Les publications couteraient cher. Serait ce un malheur? On lirait moins de feuilles éphemères, futiles, inutiles, moins de paperases, chloroformantes ou empestantes. Serait-ce un malheur?...

On a dit que l'Enfer sera pavé de têtes de mauvais prêtres. Possible. Mais ce qui me parait plus probable, plus tristement certain, c'est que les têtes de mauvais scribes, fabricants de mauvais journaux, ne manqueront pas pour le pavé de Satan.

Si le Dante ressusitait de nos jours, il ajouterait certes un cercle de plus à ceux de son Inferno sur la porte duquel il écrivit en lettres de feu " Vous qui entrez, laissez ici toute espérance. "

Satan ne manquerait pas d'y coucher ces têtes de réprouvés éternels, sur des lits de journaux, brûlant toujours...

Quant au Purgatoire deuxième partie de la trilogie que le grand poête catholique du grand moyen âge appela la " Disina Commedia, " il y aurait, à coup sur trouvé assez de place pour y loger les milliers d'écrivains, auteurs depuis 3 siècles de tant de vains écrits cés camelottiers de la presse de Guttenberg.

Si celui -i avait pu prévoir ce que les Juifs et les sectaires occultes maitres contemporains de la presse, en Amérique, dans le monde dit " civilisé, " feraient de son invention, peut être y aurait il renoncé: Aurait-ce été un malheur, tout compté? Veuillot se le demandait.

Ouoi qu'il en soit la prédiction de Jason Rogers si elle pouvait s'accomplir, aurait des conséquences vraiment, heureuses à un autre point de vue

La diminution puis la disparition de la pulpe de bois arrèterait la destruction redoutable de ce qui peut rester de forets sur le sol ravagé d'Amérique.

La fin du papier à journaux serait un immense bienfait agricole. Les forêts ont été plantées, par Dieu, pour assurer la fertilité de la terre pour assurer la chute des pluies et régulariser le cours de eaux. Les régions déboisées se dessèchent peu à peu pour tourner au désert. Elles sont sujettes aux inondations torrentielles qui enlèvent l'humus de la fécondité. Dans certaines régions montagneuses de la France, des spéculateurs de la haute finance juive, — sous un gouvernement maçonniquement ignorantin, insouciant du paysan, qui est le pays, — rasèrent, pour quelques milliers de francs des millions d'arbres, d'immenses forets valant des millions de francs. Les inondations ravagèrent le pays, villes et campagnes Il fallut reboiser. Cela coûta du temps et des millions. Le pays, le paysan paya.

Non pas les Juifs. Ils savaient ce qu'ils faisaient en pays de chrétiens tombé aux mains de crétins.

Les Yankees ne valent guère mieux.

Avis au Canada. Sauvons nos forêts.

L. Hacault

Quelques vérités

—o—

Dans son ouvrage. *Une poignée de Vérités* M. Larrieu se prononce contre l'instruction obligatoire qui est, dit-il, un non sens, attendu qu'il n'existe pas de parents assez sots pour ne pas faire bénéficier leurs enfants de l'instruction. Pour ma part, ajoute-il, je n'ai pas vu de paysan, d'ouvrier dont les enfants ne vont pas à l'école. Le nombre des illettrés chez les Canadiens français est moins élevé que dans certains pays d'Europe.

***

La race Canadienne française, écrit M. Larrieu est sensiblement supérieure à toutes les races qui se sont implantées en Amérique. Soutenir le contraire serait avouer que la race française toute entière est une race inférieure.

***

Dans l'ensemble pourtant, tout le monde au Canada parle français correctement. Naturellement les personnes instruites le parlent très bien! les ouvriers, les paysans le parlent moins bien. On pourrait même dire qu'on parle mieux Français au Canada qu'en France. Je sais que cela va faire bondir certains compatriotes, et pourtant c'est exact. En France une petite partie de la population ne parle que le patois de sa province " en Provence le Provençal; en Bretagne, le Breton etc... " Au Canada du Labrador au Pacifique tous les Canadiens français parlent français.

Les tueurs d'ames

Voici des remarques très justes et d'une grande actualité de l'Action Cotholique:

Si l'on s'indigne contre la femme Gagnon qui brûlait d'un fer rougi au feu les membres de l'infortunée Aurore on reste froid, indifférent devant le mal qui gagne l'âme de nos jeunes générations. Contre les trafiquants du scandale qui estropient les âmes, on ne sait prendre aucune mesure efficace. On ne souffrirait pas de voir battre un enfant sous ses yeux, eh souffre volontiers de le voir souiller. Chaque jour nous assistons à ce spectacle. Des cinémas corrupteurs sortent des centaines d'enfants, l'âme enfièvrée, l'imagination salie, la volonté orientée vers le mal. Les ravages sont irréparables souvent.

Mais nul ne veut s'en occuper. Personne bouge pour défendre nos enfants contre la corruption du cinéma ou de la rue. Bien plus, au travail de leur démoralisation, les jours de la semaine ne suffisaient pas, on vient de permettre que le dimanche y soit employé.

En des jours où la chair est tout pour remuer les coeurs il faut du sang, il faut des odeurs de chair grillée.

JOS. COTE,



IMPORTATEUR et NEGOCIANT
EN GROS

Cigares, Cigarettes, Tabacs de toutes sortes et articles de fumeurs en général.

Biscuits, Confiseries, Epicerie

Nos Prix sont intéressants

Une simple visite vous convaincra de notre immense assortiment.

Bureaux et Magasins :

188, Rue St-Paul
ENTREPOT :
119, Rue St-André

SUCCURSALES pour articles de fumeurs dans toutes les parties de la ville.

Rome et les faits de Loudlande

Nous lisons dans la " Croix " de Paris numéro du 4-5 avril:

Les Acta publient un décret du Saint-Office concernant les faits de Loublande Il y est dit que, après avoir entendu le rapport sur les prétendues visions, révélations et prophéties, etc., qui sont divulguées sous cette appellation: " Les faits de Loublande ", et qu'après avoir recueilli les conclusions proposées par les consulteurs, les cardinaux, membres du Saint-Office, réunis en assemblée générale le mercredi 10 mars, ont formulé leur décision de la façon suivante: " Toutes choses ayant été mûrement pesées, la Congrégation déclare que les prétendues visions, révélations, prophéties, etc., qu'on a coutume de désigner sous l'appellation " Les faits de Loublande ", ainsi que les écrits qui s'y rapportent, ne furent et ne peuvent point être approuvés. "

Le lendemain jeudi, le 11 mars, le Souverain Pontife, dans une audience régulière accordée à un prélat du Saint-Office, a approuvé et confirmé la décision formulée par les cardinaux membres du Saint-Office et ordonné qu'elle soit plubliée dans les Acta Apostolicae Sedis Le décret publié aujourd'hui porte la date du 12 mars 1920.

Passim collecta Folio 14

Mes Fiches

(COMPILATION DUMONTIER)
Québec

Documents:

Le Concordat

(Suite et fin)

Et remarquez que, en même temps, à ce Pape, si faible du côté des ressources humaines, Bonaparte avait reconnu le droit d'exercer les plus rares prérogatives de l'ordre spirituel. Contraint par la nécessité, Pie VII usa de ce droit, dans toute l'étendue dont il est susceptible: Il demanda leur démission aux quatre-vingts évêques français que l'exil, l'échafaud, les maladies, la vieillesse avaient épargnés; il passa outre au refus de trente-six d'entre eux; il anéantit, d'un seul coup, toute l'ancienne hiérarchie, pour la ressusciter sous une autre forme; il fit, dans notre Eglise, pour la sauver, ce que Mgr Frayssinous comparait aux "coups d'Etat", qui viennent au secours des institutions politiques. "Le Pape, en 1801, jugea et se trouva compétent pour juger que le moment était venu de déployer toute la puissance apostolique, et de s'investir, pour un temps, à l'égard de la France, d'une sorte de dictature spirituelle (8)."

Voilà comment, par la force des choses, ceux-là même qui se vantaient "d'être à cheval sur les quatre articles" (9), et de vouloir tenir aux "libertés gallicanes", créaient, sans le vouloir, dans le clergé de France, un penchant irrésistible pour les doctrines, si longtemps flétries du nom d'ultramontaines. On raconte que Napoléon, retrouvant dans les archives la minute de la lettre par laquelle Louis XIV révoquait son Edit sur la Déclaration de 1682, la jeta en s'écriant: "Ces cendres maintenant ne nous donneront plus d'ennui" (10). Ce mouvement d'impatience était inutile. Ce n'était plus une révocation royale qui anéantissait une déclaration contraire à tout l'enseignement catholique: c'étaient des faits solennels, souverainement importants, et provoqués par la condition si périlleuse de la France catholique.

Le Concordat de 1801 obligea le Pape à agir en qualité d'administrateur universel des biens de l'Eglise: à la demande du Premier Consul, Pie VII déclara que "ni lui, ni ses successeurs ne troubleraient les acquéreurs de biens ecclésiastiques". N'était-ce pas là encore une reconnaissance explicite de la souveraine magistrature, exercée par le Saint-Siège pour la paix des consciences?

Enfin, le serment de fidélité, prescrit pour les Evêques et pour les ecclésiastiques du second ordre, par cela seul qu'il est énoncé et autorisé dans un contrat synallagmatique entre le Pouvoir spirituel et l'Autorité civile, emporte avec soi que, jamais, cette autorité ne commande rien qui puisse être en opposition avec les lois de l'Eglise catholique: sans cela, le pouvoir national mettrait, volontairement et sciemment, les consciences chrétiennes dans le péril ou de manquer à leurs engagements ou de trahir leur foi.

(8) Frayssinous, Vrais principes de l'Eglise Gallicane, p. 100.

(9) Parole de Napoléon, rapportée par Mgr Frayssinous, en 1826, à la Chambre des Députés.

(10) Alzog. IV, 139.

Aujourd'hui, du reste, tout serment politique étant aboli, cet article du Concordat n'a plus d'application.

Les catholiques, à tous les degrés de la hiérarchie,—le peuple comme le clergé,—doivent au pouvoir établi une soumission, qui n'implique pas nécessairement "la fidélité", dans le sens que l'on donnait autrefois à cette expression. Elle désignait alors une sorte d'attachement intime et personnel, formé par les traditions, les souvenirs, les convictions réfléchies, et garanti par l'honneur. Nous ne devons ni conspirer en secret, ni combattre par passion. Liés à l'Eglise avant tout, c'est elle aussi que nous devons suivre avant tout—et nos protestations ne doivent s'élever,—pour nous, prêtres,—que lorsque la cause de l'Eglise ou des âmes est en péril.

Nous taire, alors, serait une lâcheté devant les hommes, une faute devant Dieu. Je sais bien que, à l'heure même où l'on décrétait la Constitution civile du Clergé, une sorte de mot d'ordre, donné par une puissance occulte, recommandait, par la voix de Treilhard (11), de Mirabeau, et par les clameurs de la foule ameutée autour de l'Assemblée Constituante, de lier le Clergé par un "salaire" qui remplacerait une part infime des revenus dont on l'avait dépouillé. Réduire les Evêques et les prêtres à l'état de "salariés", c'était déjà le rêve de ceux qu'animait l'esprit vraiment révolutionnaire.

Mais Saint-Paul, qui reconnaissait la légitimité et même la nécessité des offrandes, faites aux ministres de Dieu, en compensation de leurs travaux, eût rougi d'appliquer à ses frères dans le sacerdoce une expression, dont le sens est humiliant, puisque leur ministère est alors considéré comme un métier.

Rien dans le texte du Concordat n'autorise une interprétation blessante, à propos du "traitement convenable", promis par l'Etat et qui, selon les termes exprès de la Constitution civile, à laquelle il doit être rapporté, fait partie de la dette nationale, et doit être toujours payé intégralement, tel qu'il est dû.

Aussi ne puis-je songer qu'avec une tristesse profonde à la vérité toujours actuelle de ces paroles de Lacordaire, datées du 15 novembre 1830 "Nous sommes payés par des gens qui nous regardent comme des hypocrites ou des imbéciles, et qui sont persuadés que notre vie tient à leur argent. Ils sont nos débiteurs, sans doute; et c'est le pire que, étant nos débiteurs, ils soient parvenus à croire qu'ils nous font une aumône, et une aumône absurde." O grand homme, quelle eût été votre douleur, si l'on avait osé affirmer devant vous que le Concordat a fait de l'Eglise la servante de l'Etat! Servante à laquelle on paye son travail, si ce travail est fait au gré du dispensateur des fonds! Et voilà pourtant le dernier mot de beaucoup de discours contemporains!

Une dernière conséquence du Concordat,—et c'est la plus importante,—c'est celle que le cardinal Consalvi eut le plus de peine à faire entrer dans le texte de l'instrument diplomatique de 1801, c'est que "la Religion catholique doit être librement exercée en France, et que son culte y sera public, à la seule condition de se conformer aux règlements de police que le gouvernement jugera nécessaire pour la tranquillité publique.

Liberté de la religion et publicité du culte! Voilà les conditions qui, depuis quatre-vingt dix ans, ont permis à l'Eglise de Jésus-Christ de se maintenir dans les âmes et d'y accomplir son oeuvre d'apostolat et de miséricordieuse application des mérites divins du Rédempteur. On ne peut pas rejeter le Clergé hors des temples, reconnus nécessaires au culte. On ne peut pas empêcher la libre administration des sacrements; on ne peut limiter la liberté de prédication évangélique, c'est-à-dire l'enseignement de tous les dogmes du symbole et de tous les préceptes de la morale, aussi bien de la morale publique, générale et sociale, que de la morale individuelle et privée; et toute parole d'instruction religieuse, qu'elle s'adresse aux enfants ou aux adultes, qu'elle soit une conférence ou un catéchisme, n'a pas d'autres juges que l'Eglise elle-même, par l'intermédiaire de ses légitimes pasteurs.

(11) Séance du 17 décembre 1790.

Vous le voyez, messieurs: "Vu dans son ensemble et dégagé des considérations accidentelles de personnes et de circonstances, le Concordat de 1801 demeure une charte de liberté. La preuve en est dans l'union, satisfaisante en somme, entre l'Eglise et l'Etat, qui en est résultée jusqu'à nos jours...C'est donc dans un esprit large et conciliant que Gouvernements et Papes ont interprété et appliqué le Concordat, en cherchant tous, comme ils le devaient, à lui faire produire le plus d'avantages possibles pour l'Eglise et pour l'Etat. Il n'avait été conclu que dans ce but (12)."

Vous aurez remarqué que je ne vous ai parlé que du Concordat, et jamais des Articles organiques. Ceux-ci, liés au Concordat à l'insu du Pape et, malgré les protestations du cardinal Consalvi et bien que Talleyrand lui-même ait avoué plus tard qu'ils étaient contraires à la liberté et même aux principes du culte (13), ont été votés par le Corps législatif, en 1801. Ils sont donc une loi de l'Etat, mais ils ne peuvent prétendre à notre respect ni à notre obéissance comme si l'autorité spirituelle, —seule compétente en fait de religion,— les avait contresignés. Nous ne pouvons que les subir, en insistant pour que, reconnaissant une erreur dont il n'a pas été originairement la cause, le Pouvoir actuel les revise et les mette en accord avec les principes de la doctrine catholique. Il le doit à nos consciences et à notre foi; il se le doit à lui même puisqu'il veut bénéficier du véritable Concordat et qu'il est par conséquent tenu de maintenir, "strictement et loyalement", la liberté et la publicité de notre religion.

Je vous ai dit longuement, messieurs, quelles me paraissaient être les principales conséquences de l'acte concordataire de 1801.

Un mot maintenant sur son avenir.

N'est-il pas naturel de penser que les concordats vont finir pour faire place à un ordre nouveau, qui soit plus en harmonie avec le nouvel état du monde?

Pour se prononcer avec certitude sur cette question, sans être téméraire, il faudrait connaître des événements difficiles à prévoir et étudier des causes délicates et longues à énumérer.

Deux opinions sont en présence, l'une dehors de l'Eglise, l'autre dans le sein même de l'Eglise.

En dehors de l'Eglise, deux courants sont en présence: l'un, libéral et logique, tend à amener la rupture de tous liens officiels entre l'Eglise et l'Etat: les rapports étaient concevables, légitimes, nécessaires, quand l'Etat était catholique. Ils ne doivent plus subsister, maintenant que l'Etat est athée, comme la loi. Les rapports répondaient à une situation qui n'existe plus, qui ne renaîtra jamais. L'humanité ne rétrograde pas, son enfance a été religieuse. Sa maturité doit être affranchie.

La sécularisation doit être un devoir pour les Etats. La conscience individuelle doit être laissée à elle-même.

(12) M. L. Teste, article de 1882.

(13) Dom Chamard: la Révolution, le Concordat et la Liberté religieuse, p. 269.

Un autre courant, qui se rencontre surtout dans les sphères politiques, veut, au contraire le maintien strict et rigoureux du Concordat.

C'est un moyen de gouvernement. Par là on prolonge et on aggrave la servitude de l'Eglise particulière dont on s'est fait le tuteur, et l'on atteint même l'Eglise universelle dont on paralyse l'action.

Dans l'Eglise, trois courants se dessinent assez nettement. On a entendu les rédacteurs de l'Avenir indiquer aux jeunes générations une solution que Lacordaire formulait ainsi; "C'est l'affranchissement, c'est la fin de la servitude."

D'autres, persuadés que l'Eglise et l'Etat peuvent marcher de concert, voudraient tout conserver pourvu qu'ils aient la certitude d'une observation complète, c'est-à-dire loyale, du Concordat.

Enfin, ceux qui sentent peser sur leurs épaules le fardeau de responsabilités devenant de plus en plus lourdes se tournent vers le vicaire de J.-C. et demandent à sa sagesse de leur indiquer la route à suivre.

Pour moi, messieurs, vous n'attendez pas que je vous indique avec certitude cette route, mais il me sera bien permis de dire que tout en étant des évêques, des prêtres, nous sommes aussi des hommes ayant des sentiments de dignité et d'honneur auxquels il n'est pas permis de toucher, J.-C. commande bien l'obéissance, mais ce n'est plus obéir que de supporter toutes les injures.

Les paroles de Mirabeau me reviennent ici à l'esprit: Nous leur avons pris l'argent, mais ils ont gardé l'honneur, disait-il des prêtres persécutés.

Ecoutez, maintenant, l'abbé Gerbet:

"Les Concordats furent un grand acte de sagesse, mais de cette sagesse qui cède à regret à la tyrannie des temps. Leur mérite se composa des malheurs qu'ils écartèrent. Fils d'une époque violente, ils naquirent sous des auspices funèbres: les souffrances de l'Eglise couvrirent leur berceau d'un nuage.

"Ils étaient destinés à répondre aux nécessités particulières d'une époque: et tant que cette époque n'a pas été épuisée, la prudence commandait de ne pas hâter la lente agonie d'un ancien ordre de choses, jusqu'à ce que tout fût préparé pour un renouvellement... Jamais, dans le cours des longues épreuves du Pontificat romain, il n'a été aussi manifeste que Dieu lui a donné plus que la vertu de patience: lui en a donné le génie.

"Si les nations comptent par années, l'Eglise compte par siècles...Elle sait souffrir beaucoup du présent, parce que l'avenir, qui lui appartient, est déjà le présent pour elle.

"La Papauté d'ailleurs sollicite les gémissements qui éclairent, comme d'autres gouvernements implorent les flatteries qui les perdent. Toute plainte respectueuse, adressée à Rome, est un acte de foi dans sa justice: tout cri d'alarme, pousse vers elle, un hymne d'amour à l'unité catholique."

Enfin, grâce à vous, messieurs, un mouvement de liberté généreuse va s'accentuer dans notre pays. Que parmi ces forces sociales que nous voulons professionnellement grouper, la première de toutes, même aux yeux de celui qui ne serait pas chrétien, la religion, ait sa place et exerce librement sa fonction.

Puisse, un jour, l'Eglise de France reprendre la tenue de ces assemblées du clergé que, dès 1826, l'évêque d'Hermopolis aurait voulu voir restaurer. Ah! s'il en était ainsi, aux heures de crise, ce ne serait plus des voix isolées qui s'élèveraient: on n'entendrait que la voix de l'épiscopat tout entier, et cette voix-là personne ne l'étoufferait.

Miettes d'Histoire

Le Cardinal de Richelieu nationaliste

Le *Cid*, de Corneille, ne fera plus couler autant d'encre qu'il en fut versé à sa naissance, laquelle fut saluée par une nuée de brochures et de pamphlets: vous en pourrez voir quelques - uns à l'Exposition cornélienne de la Bibliothèque nationale.

Chacun sait que le *Cid*, à son apparition, fut fort discuté. La querelle fut longue et nourrie. Richelieu y mit fin en faisant rendre par l'Académie française, alors toute jeune, un arrêt qui ne satisfit personne. Tout Paris pour Chimène continua d'avoir les yeux de Rodrigue.

Ce sont là les faits connus: Mairet, Bois - Robert, Scudéry, Chapelain, servant l'animosité de Richelieu, et la ville départagée en cornéliens et anticornéliens, les camelots vendant et criant au pont Neuf les canards des folliculaires, les quatrains, les réponses, les épigrammes. Toutes les éditions classiques du *Cid* qui sont entre les mains de vos enfants racontent le détail de cette lutte.

Pourquoi tout ce bruit ?

On se l'est souvent demandé, et les réponses les plus variées ont été apportées. Je crois qu'elles ont toutes été produites, sauf la bonne.

Oui, pourquoi? Parce que Mairet et Scudéry furent jaloux de ce génie naissant.

Parce que le *Cid* offusquait la règle des trois unités.

Parce que Chimène reçoit son amant devant le cadavre encore chaud de son père, qu'il a tué.

Parce que Richelieu n'aimait pas cette tragédie.

Voilà le point essentiel. Richelieu n'aimait pas le *Cid*.

En vérité, l'animosité d'un tel homme devait avoir ses raisons. On les a cherchées. Voici ce qu'on a trouvé.

Richelieu, a - t - on dit, avait des prétentions littéraires et dramatiques. Le succès du *Cid* l'offusqua.

Vous trouverez cet argument partout. Il n'en est pas de plus piètre ni de plus absurde. Quelque petitesse que comporte parfois le génie, il n'est rien de bouffon comme cette imagination d'une jalousie d'auteur entre Richelieu et Corneille. Pourquoi Richelieu ne portait-il pas la même envie aux triomphes éclatants de Du Ryer, de Mairet, de Hardy?

Mais, dit-on, Richelieu avait une animosité particulière contre Corneille, dont il n'avait pas réussi à faire un secrétaire docile de sa Muse.

Comment admettre qu'un homme de la taille de Richelieu, occupé aux plus grandes affaires de l'Europe et de l'Etat, ait pris le temps de s'occuper par pur dilettantisme et par mesquine rivalité, d'un petit dramaturge débutant qui n'était pas encore connu?

Il suffit d'y réfléchir pour être persuadé *a priori* que Richelieu, le puissant cardinal, s'il s'est occupé de Corneille, eut, pour le faire, des raisons fortes et sérieuses.

Il en eut deux au moins. La première a été déjà dite. Le cardinal avait défendu les duels, et le *Cid* faisait l'apologie du point d'honneur, des défis, des rencontres. Il y avait là quelque chose de subversif, de révolté. Le cardinal ne pouvait aimer ni admettre cette bravade délictueuse.

Mais il est une raison qui, à mon sens, dut primer toutes les autres, et qu'on n'a jamais produite, bien qu'elle s'impose des premières: le *Cid* était une pièce espagnole, hispanophile.

Or, qu'étaient les Espagnols de ce temps-là? Nos pires ennemis. Nous étions en guerre avec eux.

L'année même du *Cid*, en 1636, ils envahirent victorieusement le nord de la France. Profitant de ce que les forces françaises étaient occupées devant Dôle, ils entrèrent sur notre territoire par les Flandres. Et ce fut l'invasion, la panique. La Pacardie était dégarnie de troupes: ils l'occupent tout entière, certains de n'être pas inquiétés à dos par les Hollandais épuisés. Les armées espagnoles, ayant à leur tête le cardinal Infant, Piccolomini, Jean de Werth, avancent et s'emparent d'Avesne.

Richelieu, surpris et étonné, envoie Brézé à Amiens pour organiser la résistance contre cet envahissement imprévu. Mais l'effort espagnol continue, et l'ennemi se loge à Guise, puis à Bohain, puis au Cateau.

Paris s'effare, s'indigne. Comment une telle invasion est-elle possible? On n'était donc pas préparé? rien n'était donc prêt?

Le Roi s'émeut. Dans la grande galerie du Louvre, il réunit les représentants des six corps de métiers, et il fait un appel pressant au patriotisme des Parisiens. Avec un élan chaleureux, la ville fournit des chevaux, des hommes. Et pendant ce temps, les Espagnols avançaient toujours.

Un soir, des éclaireurs accoururent annoncer que l'armée ennemie était à Pontoise.

Ce fut la panique à Paris. On apprit que le régiment de Piémont avait été détruit, que des généraux avaient été tués d'une volée de cannon. Il y eut désarroi. Les gens s'enfuirent de Paris. On jetait par les fenêtres les ballots et les meubles pour les entasser sur les chariots. Les rues étaient encombrées de camions, et leur longue file s'échelonnait sur la route d'Orléans.

On murmurait, on accusait le cardinal d'avoir laissé avancer l'invasion pour se rendre indispensable et affermir son pouvoir. Des manifestation hostiles eurent lieu devant le Palais-Cardinal.

Richelieu y répondit en venant se promener sans escorte dans les rues. Les Français aiment la crânerie: il fut acclamé.

Le Roi était parti à l'armée. Il fut arrêté à Compiègne. De l'autre côté de l'Oise, les Espagnols bivouaquaient. Il fut atterré de les voir si près de Paris.

L'affolement gagnait les esprits dans la capitale. Les portes furent fermées pour arrêter l'émigration. On supprima les dispenses militaires des laquais et des officiers de cour. Tous les hommes valides furent enrôlés. Les monastères envoyèrent des secours. Les collectes affluaient.

Une fièvre guerrière s'empara de la population. Des recrues parcouraient les rues en chantant, affublées du baudrier, du feutre à plumes, le mousquet en bandoulière. On criait: " A Corbie! "

En un mois, on put rassembler 35,000 hommes et 15,000 chevaux.

L'ardeur et l'espoir renaissaient.

La campagne fut menée vigoureusement, et la victoire nous resta. Mais on avait eu une belle peur!

Le général espagnol Jean de Werth était devenu un être légendaire de terreur et de puissance. Les gens du peuple prononçaient Jean de Vert, et en faisaient un épouvantail pour les enfants. On les menacait de Jean de Vert en France comme du diable ou de Croquemitaine.

Voilà quel moment Corneille choisissait pour suivre les avis littéraires de M. de Chalons et s'inspirant — ce qui n'avait pas été fait encore — de la littérature castillane, pour porter à la scène des Espagnols qui sont des héros.

L'heure était mal choisie. Imaginez un drame glorifiant les Prussiens, et joué à Paris en 1871.

Comme on comprend la résistance de Richelieu, lui qui consacrait toutes les forces de son génie à l'abaissement de la maison d'Autriche!

Il ne put voir sans mécontentement qu'on proposât à l'applaudissement du public parisien les faits et gestes des ancêtres des ennemis de la patrie.

Ne dites pas que l'hostilité de Richelieu contre Corneille fut une mesquine jalousie d'auteur. Ce fut la protestation du patriote, ce fut la réclamation du nationalisme blessé, contre un apologie géniale, mais deplacée.

LEO CLARETIE

(*Le Gaulois.*)

Points d'interrogation:

45.— Il y a déjà assez longtemps, la Société de l'Histoire de France avait entrepris d'éditer les Mémoires de Richelieu, qui s'arrêtaient alors à l'année 1638. En 1906, un des collaborateurs de ce travail si intéressant, M. René Lavollée, a eu le mérite de découvrir et de reconstituer un chapitre inconnu et inédit des Mémoires relatant les événements militaires et diplomatiques de l'année 1639, en Italie, et exposant les idées de Richelieu sur ces faits considérables.

Le texte était en deux parties. Un récit coupé qui semblait inutilisable et qu'on conservait à la Bibliothèque nationale en forme le canevas. Des fragments de documents empruntés à la correspondance des agents diplomatiques de la France en Italie viennent prendre leur place dans ce canevas aux endroits marqués par des renvois à un " cahier d'Italie ". Ce cahier fut formé précisément à l'époque de la rédaction des Mémoires, en vue de cette rédaction, par les documents qui sont nécessaires pour compléter le récit. Avec une science et une ingéniosité qu'il faut également louer, M. René Lavollée a pu reconstituer ce supplément inédit des Mémoires du grand cardinal et apporter une contribution précieuse à l'un des monuments qu'édifie la Société de l'Histoire de France.

A-t-on, depuis 1906, découvert quelque nouveau manuscrit de Richelieu et la publication de ses Mémoires est-elle maintenant terminée?

46. — Où pourrait-on trouver le catalogue d'imagerie artistique dite " Collection de la jeunesse chrétienne ", par J. et L. Beuzon, composée de scènes tirées de l'Evangile et de reproductions de tableaux de grands maîtres, — format des livres de piété?

Renseignements:

Q—Pourquoi le prénom de Philippe se rencontre-t-il plusieurs fois sur la liste des rois de France, tandis qu'on ne le trouve pas sur la liste des rois d'Angleterre?

R.—En 1051, Henri 1er, roi de France, épousa la princesse Anne, fille du grand-duc de Moscovie, comme on disait alors. Ce grand-duc avait jadis épousé une princesse dont la famille descendait du dernier empereur de Byzance et se prétendait issue de Philippe de Macédoine.

C'est en souvenir de cette légende que le fils de Henri 1er et de la reine Anne porta le nom de Philippe. Ce fut Philippe 1er et c'est de là que date ce prénom de Philippe que l'on trouve souvent répété dans la famille royale de France.

Q. — Qu'entend-on par l'expression " couper en jardinier ", dans une exploitation forestière?

R.—Il existe, en sylviculture, deux systèmes de coupe: la coupe à blanc et la coupe en jardinier. Dans la coupe à blanc, on rase complètement tous les arbres, tandis que, dans la coupe en jardinier, on n'abat que ceux dont la disparition favorisera la croissance des autres laissés debout.

Q.—Il paraît que Couthon était paralytique et franc-maçon: à quel degré dans l'un et l'autre cas?

R.— Couthon était un " vénérable " de la loge de Riom. J'ignore le degré de sa paralysie.—Avez-vous jamais vu une reproduction du portrait de Couthon, par Ducreux? Ce fut, dans le jardin de l'art, une des primeurs de la Terreur. Le portrait de Couthon et celui de Robespierre, également peint par Ducreux, figuraient au Salon de 1793

Q.— Pouvez-vous me signaler un ouvrage récent sur la résistance des matériaux de construction?

R.— Tout le second volume de *Applied Mechanics* par Fuller et Johnston traite de cette question. L'ouvrage a été publié chez John Wiley & Sons, à New-York, en 1919 et a pour titre spécial. *Strength of Materials*, 568 pages et 282 dessins.

Q.—L'adjectif placé après plusieurs substantifs doit-il toujours être au pluriel?

R.— Non. Cet adjectif s'accorde avec le dernier substantif seulement, quand les noms sont syhonymes ou ont à peu près la même signification, et aussi lorsque différents noms sont placés par gradation. Les grammairiens en citent des exemples classiques. Ainsi Massillon écrivait: "Toute sa vie n'a été qu'un travail, qu'une occupation continuelle. "Et Racine: "Le fer, le bandeau, la flamme est toute prête."

Q.— Quelle est la plus ancienne compagnie d'assurance mutuelle?

R.— C'est probablement *The Hand-in-Hand Fire and Life Insurance Society*, de Londres. Les premières opérations de cette compagnie remontent à l'année 1696

Q.— Où peut-on se procurer les manuels de la nouvelle langue internationale, l'Ido?

R.— Le *Dictionnaire Français-Ido* de Beaufront et Couturat a été publié par la maison Chaix, de Paris. *The Auxiliary Language Ido.* by L. de Beaufront est en vente chez Isaac Pitman & Sons, Ltd, à Londres, aussi: *Elementary Grammar of Ido* et *Complete Manual of Ido.*

Q.— Pourquoi l'exhibition annuelle des oeuvres des artistes français s'appelle-t-elle Salon?

R.—Au début, les membres de l'Académie Royale de Peinture et de Sculpture faisaient l'exposition de leurs oeuvres dans le grand salon carré du Louvre, et le nom de Salon est resté attaché à cette exhibition, quel que soit l'endroit où elle se tienne.

Q.— La Commission Royale qui avait été chargée d'étudier le problème de l'impôt sur le revenu, en Angleterre, a-t-elle terminé son travail?

R.— Oui. Et on dit que le rapport de la minorité vaut mieux que celui de la majorité.

J.-F. Dumontier, case postale 43, Qué-

Une école normale supérieure à Québec

Il y a quelques semaines, les journaux de Québec ont annoncé que l'Université Laval se proposait d'établir avant longtemps une Ecole normale supérieure dans la vieille capitale. On a bien voulu nous envoyer une copie du projet à l'étude.

Voici le but de l'Ecole normale supérieure de Québec:

" 1. Créer dans la province de Québec l'enseignement supérieur des Lettres et des Sciences pour préparer aux différentes licences et aux doctorats de la faculté des Arts.

" 2. Relever l'enseignement secondaire de nos collèges.

" 3. Prêter une aide efficace à l'enseignement primaire.

" 4. Ouvrir aux laiques la carrière de l'enseignement secondaire et supérieur, tant chez nous que dans nos provinces anglaises et aux Etats-Unis.

" 5. Assurer à bien des étudiants, durant leur cours universitaire, une préparation littéraire très utile à ceux qui se proposent d'écrire plus tard dans les journaux, les revues, etc.

" 6. Occasionner et faciliter les relations entre le personnel enseignant et le personnel étudiant des autres provinces avec celui de la province de Québec, au bénéfice de celle-ci.

"Le but de l'Ecole normale supérieure dit assez qu'en désirant cette institution, l'Université Laval a à coeur et l'intérêt particulier de la province de Québec, et l'intérêt général du pays. "

Et pour prêter une aide efficace à l'enseignement primaire, l'Université Laval instituerait à l'Ecole normale supérieure des cours réguliers, les uns fermés, les autres publics, et des cours de vacances .Ces différents cours seraient accessibles aux instituteurs et aux institutrices, congréganistes et laiques. Ces cours auraient pour but les licences qui suivent: licence classique, licence en langues vivantes, licence en histoire-géographie, licence en lettres-philosophie et en pédagogie.

Les remarques que voici, empruntées au projet, disent clairement dans quelle mesure l'Université Laval désire prêter une aide efficace à l'enseignement primaire:

" On constatera facilement que moyennant quelques professeurs de plus, surtout des professeurs d'anglais, cette Ecole normale supérieure, destinée spécialement au personnel de l'enseignement secondaire, peut aussi servir d'Ecole normale supérieure pour former les professeurs, des Ecoles normales actuelles de garçons de l'enseignement primaire.Qui peut plus, peut moins; et, du coup, se trouveraient fondées à la fois deux écoles de haute pédagogie dont la province de Québec a besoin depuis longtemps déjà; et cela, sans beaucoup de frais supplémentaires.

" Les diplômés académiques de nos Ecoles normales actuelles de garçons, gradués ensuite de l'Ecole universitaire que nous projetons ici, trouveraient plus facilement de l'emploi, semble-t-il, dans les High Schools des provinces anglaises canadiennes, sans être exposés à faire des stages dans les Ecoles normales de ces provinces; on aurait toute confiance dans les diplômes décernés par l'Université et autorisés par le gouvernement de la province de Québec.

" Il en serait de ces diplômes comme de ceux de nos Bacheliers."

Nos lecteurs reconnaissent dans les lignes qui précèdent un projet naguère préconisé dans l'Enseignement primaire, par M. l'abbé Sabourin, ancien Principal de l'Ecole normale de Valleyfield. M. l'abbé Sabourin désirait fournir aux diplomés des écoles normales primaires l'occasion de continuer leurs études,enfin arriver à un diplôme supérieur. Nous avons favorisé ardemment cette idée, et c'est avec bonheur que nous la voyons renaître aujourd'hui sous les patriotiques auspices de l'Université Laval de Québec. Nous souhaitons à notre Université-mère de pouvoir mener son magnifique projet à bonne fin, afin que, dans un avenir rapproché, les professeurs des écoles normales et les inspecteurs d'écoles puissent se recruter dans une élite qui aura eu l'avantage de suivre les cours d'une Ecole normale supérieure.

C. J. Magnan.

(*L'Enseignement Primaire*)

Bulletin Bibliographique

Nouveautés:

Le Chrétien homme d'action, par Albert Mahaut, un volume in-16. Prix 3 fr. 60 chez Perrin & Cie, Paris.

L'Industrie du Fer: matières premières et produits finis, par Louis Férasson.Un volume in-16. Prix: 4 fr .40, chez Payot & Cie, Paris.

A Course of practical Chemistry for agricultural Students, by Neville and Newman, of the School of Agriculture of Cambridge University, England.

Cet ouvrage n'est pas encore terminé. La première partie du second volume vient de paraitre et est mise en vente, avec le premier volume, par la Cambridge University Press.

Strawberry Growing, by S. W. Fletcher, professor of Horticulture at the Pennsylvania State College, 347 pages. Prix:$1.75,chez Macmillan, New-York

Ouvrages d'occasion:

ON DEMANDE:

Revue canadienne, n. 4 de 1873.—n. 5 et 8 de 1887,—n.11 de 1897.

Revue Canadienne, septembre-octobre 1892.

Romans-Revue, 15 mai 1914.

L'Action française, vol. I, n. 3 et 6. —vol. 2,n. 9 et 10.

ON OFFRE:

Relations des Jésuites, éd. de 1858, 3 volumes reliés: $22.

Jugements et Délibérations du Conseil Souverain, 6 volumes reliés: $17.

Le Canada ecclésiastique, années 1913-14-15-16, 4 vol, reliure toile.

Droit public de l'Eglise: principes généraux, par Mgr L. A. Paquet, Québec, 1908, broché.

Lettres choisies de Mgr Dupanloup, 2 vol. in-8, Paris, 1888, brochés.

Le Tour du Mexique: mon journal de voyage, par l'abbé Lippé, 270 pages in-12, Montréal, 1907, broché.

Opuscules de l'abbé Ferland, nouvelle édition, Québéc, 1877, reliure toile.

Anglicismes et Canadianismes, par Arthur Buies, Québec, 1888, broché.

La Revue canadienne, première livraison, 25 janvier 1864.

Canada Directory, 1851-52.

Le Dictionnaire des Dictionnaires, par Mgr Guérin, 6 vol. grand in-4, plus le Supplément, en tout 7 volumes reliés.

Ceux qui désirent vendre comme ceux qui se proposent d'acheter sont priés de de me faire connaître l'amplitude de leurs oscillations dans les prix :le minimum, et le maximum.

Je n'ai pas d'appareil téléphonique à mon bureau, par conséquent il faudra m'écrire.

J.-F. DUMONTIER
Case postale 43
Québec.

Il faut s'organiser

Suite de la 1ère page

"Les influences néfastes" des orangistes sur notre "gouvernement à doublure jaune", comme le dit si justement votre correspondant.

Ce n'est pas avec des requêtes, des pétitions durant quelques jours, quand les injustices contre lesquelles nous protestons sont consommées, que nous forcerons jamais aucun gouvernement hostile à nous rendre justice. Cela n'est pas, et n'a jamais été, de nature à faire trembler nos fanatiques adversaires, ni les gouvernements qu'ils contrôlent.

Tout le monde sait parfaitement maintenant que la morale, la justice, les principes, le bon sens, la charité, etc., ne pèsent pas autant qu'une plume dans la balance du fanatisme et de l'intoléranec orangistes, eu auprès des gouvernements contrôlés par ces irréductibles ennemis de l'ordre et de la justine. L'intérêt ou la crainte sont les seuls motifs qui les font agir.

Or, comme les orangistes ont une organisation unique qui les raillie, une constitution unique qui les gouverne, un chef unique et reconnu qui les commande. un programme unique et bien défini à exécuter, ils forment par conséquent un "bloc " formidable, qui en impose à nos gouvernants opportunistes.

De plus, ces gouvernants savent—par une expérience souvent répétée— que, n'ayant aucunc organisation générale pour les relier et les soutenir, les trois millions de Canadiens de langue française du pays ne sont pas aussi à craindre pour eux qu'un Hocken, un Rowell, où un orangiste quelconque, soutenus, sans défaillance possible, par leur organisation solide et bien disciplinée.

Nos adversaires ont appris—à nos dépens— que lorsque nous aurons crié nos protestations indignées aux quatre vents du ciel, nous rentrerons paisiblement sous nos tentes, en répétant notre éternel refrain: "Laissons- les faire: le Droit ne meurt pas!"

Et ce sera tout... quitte à recommencer à la prochaine occasion.

N'est-il pas vrai M. le Rédacteur, qu'une conduite aussi peu rationelle de notre part n'est pas de nature à inspirer beaucoup de crainte à nos gouvernants et à mettre un terme aux injustices auxquelles nous sommes en butte? Elle peut tout au plus nous attirer leur mépris et les encourager à de nouvelles violences contre nous puisqu'ils sont sûrs de l'impunité.

Combien faudra-t-il encore de temps, d'humiliations, d'injustices et de mépris, pour nous convaincre enfin que la survivance de notre langue, le respect de nos droits et de nous-mêmes, ne résident que dans l'organisation immédiate du bloc français solide pour résister au bloc orangiste et maçonnique?

Il serait si facile, si on le voulait serieusement, d'organiser aussi les nôtres en une association générale, sous la conduite d'un chef unique, et les rendre capables de tenir tête à l'ennemi, le mettre à la raison lorsqu'il s'en écarte.

Mais notre dolce farniente nous est si cher!

Pourquoi,après avoir essayé tant de moyens qui ne nous ont pas réussi, refuser plus longtemps de donner notre appui au projet d'une Union générale, à la fois catholique et nationale? Ce plan d'organisation nous est soumis depuis plusieurs années; mais bien qu'il soit tout à la fois logique, pratique, et facile à exécuter quand on le voudra, pour une raison ou pour une autre, on ne lui a pas encore donné l'appui nécessaire pour le mettre en état d'opérer notre salut national.

C'est pourtant la seule "arche de Noé capable de nous sauver du déluge qui nous engloutit rapidement; mais il faudrait construire promptement cette arche, et y entrer.

Nous reste - t - il assez d'énergie pour cela? L'avenir le dira.

Si nous nous hâtons de nous mettre à l'oeuvre et de nous organiser sur le plan suggéré, nous pouvons encore nous sauver

Si nous différons plus longtemps de faire un loyal essai de ce moyen d'organisation, nous sommes perdus.

Voilà le dilemme inévitable où nous sommes aujourd'hui acculés.

Le choix est entre les mains des patriotes qui dirigent nos destinées.

A eux d'agir, ou de nous laisser périr.

Veritas

Il y a 35 ans

Numéro du 2 mai 1885

Les troubles au Nord-Ouest.—Documents sur ces graves événements.

Bill des pensions de retraite.—En faveur des maitres d'école.

Maitre Hippolyte.—C'est un collaborateur de la *Presse* qui traite à sa façon la question d'éducation.

Missionnaires catholiques et protestants.— Un voyageur américain compare la vie facile et luxueuse des seconds avec l'oeuvre pénible et édifiante des premiers.

Le langage des coincidences .— M. Auguste Roussel signale que l'échec des Français au Tonkin arrive le lendemain de la suppression du budget des cultes .

Les romans de la Presse.— Nos journaux reproduisent les mauvais feuilletons du Courrier des Etats-Unis, condamné pour cette cause.

Au Nord-Ouest.— *La* bataille de Batoche.

A l'occasion du passage de S. E. le cardinal Dubois, envoyé de la France, dans la Ville sainte, la " Société des Catholiques de Jérusalem " a remis à l'éminentissime prélat français une énergique protestation contre les entreprises du Sionisme en Terre Sainte.

L'Eglise et l'ouvrier

A la grande réunion de la journée diocésaine tenue à Québec, S. G. Mgr Roy a prononcé un discours sur l'Eglise et la question ouvrière:

Cette grave question, dit Mgr Roy, est d'un grand intérêt et d'une brûlante actualité.

Elle est au premier rang. Le salut de la société en dépend. Il n'en est pas de plus difficile à cause des intérêts et des passions qui entrent en jeu dans son règlement. Rien n'est plus difficile que le règlement des différends ouvriers. On les ajuste d'un côté et ils se détraquent de l'autre. Il faut se jeter dans la mêlée pour s'apercevoir de la difficulté d'appliquer les théories et se convaincre du manque de précision d'un grand nombre d'entre elles.

On a entassé sur ces questions un monde de sottises et de préjugés, et tout cela est enveloppé dans les épaisses ténèbres de l'ignorance. Nous voulons, ce soir, jeter un peu de lumière sur ce problème. On m'a demandé de vous dire les raisons pour lesquelles l'Eglise intervient dans ces difficultés, car on nous a demandé les raisons de l'intervention de l'Eglise. C'est un sujet d'étonnement qu'on les lui demande,comme s'il était d'habitude que l'Eglise consultât les hommes pour connaitre les limites de ses droits. Toutes les incompétences et toutes les cupidités s'y rencontrent, et quand l'Eglise intervient on lui demande de donner ses titres.

L'Eglis se mêle de ces questions d'un droit qu'elle tient de Dieu et non des hommes, le droit d'enseigner la vérité et de faire observer la morale évangélique et cela devrait suffire à tous les catholiques.

Le mal existe ici. Il ne faut pas se faire illusion; nous n'habitons pas au Canada, un paradis terrestre où s'il est ici, il y a longtemps que la pomme en fut mangée. L'esprit de justice est impudemment violé chez les employeurs et chez les employés. La conséquence, c'est la grève. Ici Sa Grandeur donne des statistiques sur les grèves au Canada de 1914 à 1919.

Et on nous demande, poursuit Sa Grandeur, pourquoi nous nous inquiétons de ce problème qui ruine la doctrine publique et privée et la morale du peuple. Si nous restions indifférents, entendez-vous les clameurs de ceux qui reprocheraient à l'Eglise de ne pas s'occuper des intérêts populaires. Eh bien, l'Eglise s'en occupe, et on lui reproche de s'en occuper. Elle s'en occupe parce que, ici comme ailleurs, on a compris les enseignements des Souverains Pontifes, qui ont quelque autorité dans l'Eglise. Léon XIII lui a tracé son devoir en disant qu'Elle doit s'en occuper et que les évêques devraient nommer des prêtres pour s'y intéresser, et Pie X et Benoit XV ont répété ces enseignements. Cela suffirait, mais il y a d'autres raisons, l'Eglise seule peut trouver un remède aux maux dont souffre la société et peut y mettre la lumière dont elle a besoin pour éclairer ces problèmes. Il suffit de passer en revue les causes de ces conflits. Les causes économiques sont: ajustement des salaires, règlementation des heures de travail, participation aux bénéfices, La charité et la justice jouent un grand rôle dans ces questions. La conscience humaine est intéressée, donc l'Eglise a droit de dire son mot. Ce qui amène surtout les conflits dont souffre la société, c'est l'ensemble des doctrines fausses, cette sorte de catéchisme de mensonges et d'erreurs que l'on cherche à inculquer dans les esprits des employeurs et des employés

Droits égaux de tout le monde à la fortune, désir effréné de l'argent pour jouir, très largement développé, facilité que l'on possède, aujourd'hui, de gagner beaucoup d'argent. Les uns grossissent leurs profits et les autres, leurs salaires, et comme il y a là une contradiction, oh se fait la guerre. La lutte des classes est érigée en loi nécessaire, et la violence érigée en système pour triompher dans cette lutte. Après l'exaltation qu'on a faite des droits du peuple, y a-t-il lieu de s'étonner qu'il cherche à gouverner? Depuis un siècle on lui a dit qu'il est le maître et on lui a parlé de gouvernement par le peuple.

Pour fair apprendre ce catéchisme on trouve que l'Eglise est un gros obstacle et c'est pour cela qu'il faut l'écarter. On cherche d'abord à diminuer son prestige, à rétrécir son domaine, à lui faire perdre l'emprise qu'elle a sur les âmes et à amoindrir son autorité.

Depuis cinq siècles cela s'accomplit et on n'a rien négligé pour ruiner dans le peuple le prestige de l'Eglise.

On en est venu à ce mot d'ordre: Ni Dieu, ni maitre. On se fait sa règle à soi-même et on ne souffre pas qu'une autorité parle quand on a jugé qu'elle n'a pas le droit d'intervenir dans cet ordre de questions. Chacun se trace à soi-même le programme de ses droits et de ses devoirs. Il en résulte le gouvernement par les appétifs. C'est là le spectacle que nous offre le monde.

De qui nous viendra le salut dans cet aveuglement? A qui irons-nous? A Celui qui a les paroles de la vie éternelle? Ce qui manque à la société, aux patrons, aux ouvriers, c'est une loi morale directrice des pensées et des actes, appuyée sur Jésus-Christ, une loi morale qui s'impose à la conscience avec autorité, une loi morale qui trace une ligne de démarcation entre ce qui est permis et ce qui ne l'est pas, une loi morale qui détermine la somme de devoirs de tous et de chacun, une loi morale qui n'obéit pas aux caprices et aux passions, mais qui les gouverne, une loi morale non assujettie aux intérêts, mais qui les mène. Il n'y a qu'une autorité capable de l'imposer, c'est l'autorité de Jésus-Christ, dans la personne de ses prêtres. C'est plus haut que soi-même qu'il faut regarder. La paix ne viendra que le jour ou tous accepteront la charité chrétienne des droits et des devoirs et c'est le rôle de l'Eglise d'imposer cette loi à ceux qui croient à son autorité divine.

Telles sont les raisons de l'intervention de l'Eglise dans les questions ouvrières. Elles sont si évidentes qu'on ne peut y mettre obstacle sans s'exposer aux pires catastrophes.

L'Emballement

Voici ce qu'écrivait *l'Action Catholique*, le 9 février 1920, sous le titre: "Poème antiimpérialiste":

"Sous le titre "L'emballement", monsieur l'abbé Apollinaire Gingras, docteur ès-lettres de l'Université Laval, vient de publier un poème de quelques vers, où il raille et flagelle impitoyablement notre participation aux guerres impériales.

Quelque opinion qu'on entretienne à ce sujet, la lecture de ce petit poème procurera un agréable quart d'heure, et l'on ne détestera pas de voir passer sous ses yeux, affublés d'une épithète largement méritée, certains exploiteurs de patriotisme, qui veulent à tout prix nous convaincre que "nous sommes d'Albion le gendarme éternel".

Au dire de connaisseurs, le poème est intéressant, et a belle allure dans sa toilette typographique. On peut se procurer "L'emballement" à l'"Union des Bulletins paroissiaux", 103 rue Ste-Anne, Québec; dans les bonnes librairies et les dépôts de journaux de Québec, et chez M. Pierre Gravel, 194 St-François,Québec.

Les frais de transport sont aux dépens de l'acheteur. Voici les conditions de la vente:

1 exemplaire	$0.25
12 "	1.80
50 "	7.50
100 "	10.00

NOUS ENVOYONS DES NOS SPECIMENS GRATUITEMENT

L'oeuvre des jeunes

Le "Semeur" livraison de mars, débute par une très belle lettre de S. G. Mgr Léonard, le nouvel évèque de Rimouski. En réponse aux hommages que l'A. C. J. C. lui avait présentée, s'exprimant particulièrement heureuse de voir l'un de ses plus dévoués aumôniers et fondateurs de cercles élevé à la dignité épiscopale, le nouvel évêque daigne affirmer qu'il aime et apprécie "ceux qui ont provoqué, organisé et dirigé l'admirable agencement des forces des adolescents de notre patrie". "En les imitant de loin sur les modestes théâtres où il m'a été donné de travailler pour Dieu, ajoute-t-il, j'ai goûté le bonheur de me sentir compris par des âmes ardentes, de voir germer très vite des initiatives raisonnées. Là, j'ai saisi tout ce que l'Eglise et notre pays peuvent attendre de la jeunesse, lorsque sans bruit ni jactance elle prend sa place parmi ceux qui prient et réfléchissent pour mieux agir. Et de plus en plus, mon coeur se gonfle d'espoir en suivant la trace de sa calme mais sûre avance dans les rangs de nos concitoyens."

M. Lucien Germain, du comité central de l'A.C. J. C., écrit "Pour la semaine sociale". Il donne quelques renseignements sur la manière de s'y préparer. Et comme conclusion, il demande aux membres de l'A. C. J. C. : "Ne serait-il pas légitime ici de susciter des jaloux et de produire, par la crainte de nous voir l'accaparer, une course sur la première Semaine sociale canadienne?"

M. Eugène L'Heureux, président de l'Union régionale de Chicoutimi, développe des considérations très au point "A propos d'ambition" personnelle et collective, comme catholiques et patriotes.

Suivent: la liste détaillée des *prix d'action intellectuelle*, une brève note nécrologique ainsi qu'une chronique de la vie des cercles. La livraison se termine comme d'habitude par quelques "Réponses aux gens curieux" et quelques "Notes et commentaires".

L'Association de la Jeunesse canadienne-française vient de publier une nouvelle édition canadienne de la célèbre encyclique de Léon XIII "Rerum Novarum", qui fera l'objet de la prochaine semaine sociale.

La préface, les notes et les divisions sont dues à la plume autorisée du R.P. Archambault, S. J.

Conditions de vente: l'unité, 15 sous; la douzaine, $ 1.50; le cent $12.00; le mille, $100.00; frais de port en plus.

On s'adresse pour les commandes de cette publication comme pour les abonnements au "Semeur" ($1.00 par année 12 livraisons) au secrétariat général de l'A.C.J., 90, rue Saint-Jacques, bureau

A propos des cultuelles

C'est l'abbé Lemire, dont l'orthodoxie comme catholique a déjà été réprouvée par l'autorité compétente, qui le premier a relancé dans la circulation ce vieux mot condamné: les cultuelles.

La France de Bordeaux a interviewé M. l'abbé Lemire, député du Nord..

D'après le résumé qui nous est transmis, M. Lemire a déclaré que la Séparation, en France, est faite et qu'elle restera faite, "Aujourd'hui, aurait-il ajouté, on a vu clair à Rome. Les cultuelles de 1906 renaitront: le Saint-Siège peut et va accepter les cultuelles."

La *Croix*, de Paris, redressa tout de suite cette affirmation erronée:

"Nous sommes trop désireux de la pacification religieuse pour ne pas appeler de tous nos voeux un "statut légal" pour l'Eglise de France.

"Mais pas d'équivoque. Les cultuelles ont été condamnées parce que leur principe était contradictoire avec celui de la hiérarchie. Le jour où, d'accord avec Rome, le principe de la hiérarchie sera à la base du statut légal, le conflit cessera de lui-même. Encore faut-il qu'il en soit ainsi.

M. Louis Dimier rappela M. l'abbé Lemire à l'intelligence et au respect de la constitution de l'Eglise:

"Ainsi ce que le Pape a repoussé solennellement au nom, non pas de la politique, d'une certaine politique, mais de la doctrine, serait accepté. On a vu clair à Rome. Pie X n'y voyait pas. Il n'y voyait pas en doctrine. Cependant, c'était le Pape Et ces choses nous sont dites venant d'un simple prêtre, le dernier dans la hiérarchie, puis-qu'il n'exerce pas même le ministère, qu'il ne doit qu'à la politique son importance."

Le Petit Journal, de Paris, interrogea le cardinal Amette. Pour comprendre la portée de cette démarche, il faut ne pas oublier la place que tient au Petit Journal M. Pichon, le même qui étant ministre, refusait à M. de Monzie, à la Chambre française, de reprendre les relations avec le Vatican:

"Que je sois personnellement partisan de la conciliation, répondit le cardinal, qui donc en pourrait douter? Mon désir de paix religieuse, je ne me suis pas borné à le proclamer, je l'ai prouvé.

—Et le Saint-Siège?

—Le Saint-Siège est prêt à toutes les concessions qui ne seront pas en opposition avec les droits essentiels de l'Eglise.

—Croyez-vous, Eminence, qu'il pourrait,par exemple, accepter les cultuelles?

Le cardinal se redresse comme indigné et, d'une voix très ferme:

—Jamais, Monsieur, le Saint-Père n'acceptera les cultuelles telles qu'elles ont été instituées. Vous entendez bien, jamais.

—Je sais que le Pape estime que certaines dispositions des cultuelles seraient contraires au respect de la hiérarchie ecclésiastique. Mais si les articles incriminés étaient modifiés?...

—Je ne suis pas autorisé à préjuger des dispositions pontificales sur les points de détail. L'évidence même indique que si on désire arriver à la conciliation religieuse, la première chose à faire est d'entrer en rapports avec le chef de la catholicité.

L'Idéal Catholique

Le Guide Officiel Catholique de 1920, aux Etats-Unis qui vient de paraître, donne la population catholique du pays comme étant de 27,650,204 âmes C'est une augmentation de 18 . p24 âmes de plus que l'an dernier.

La Caisse d'Economie de Notre-Dame de Québec

BANQUE D'EPARGNES

HAUTE-VILLE, Bureau-Chef, 21 Rue St-Jean, en face de la Côte du Palais.
ST-ROCH.....coin des rues St-Joseph et du Pont.
ST-SAUVEUR.....801 rue St-Valier.
ST-JEAN-BAPTISTE.....coin des rues Claire-Fontaine et St-Jean.
BASSE-VILLE.....coin Côte de la Montagne et rue St-Pierre
LIMOILOU.....coin 5ème rue et 4ème avenue.
LEVIS.....103 rue Commerciale.
LEVIS.....20 rue Eden.

Les succursales de St-Roch, St-Sauveur, St-Jean-Baptiste, Limoilou et Lévis, rue Eden, sont ouvertes tous les samedis et lundis, le soir de 7.00 à 8.30 heure.

La Caisse d'Economie, en raison même de sa charte et de la nature de ses opérations, offre ses déposants des garanties exceptionnelles.

Tel. Bell: 4343.

A. S. BEDARD

PEINTRE-DECORATEUR

118, DES STIGMATES, Québec.

Spécialité: Décoration d'Eglise

A VENDRE:

Peintures en Gros et en Détail

DOREUR, LETTRAGE, IMITATION, TAPISSAGE, POLISSAGE, Etc., etc.

Importateur de VERRES de toutes sortes.

Tous renseignements donnés sur demande.

Tél. 1684

OSCAR BEAULÉ

ARCHITECTE, A. A. P. Q.

21 D'AIGUILLON QUÉBEC

Ancien bureau R. P. LeMay.

Tél. 2713

H. ERNEST BEDARD

Entrepreneur général

Spécialité: Construction d'églises, de couvents, d'écoles.

70 Rue JEANNE D'ARC - - QUÉBEC

Tél. 4256

J. SIMEON BERGERON

ARCHITECTE- -Membre A.A.P.Q.

103, Rue ST.-JEAN - - Québec.

L'IDEAL CATHOLIQUE

Revue Catholique illustrée mensuelle pour la jeunesse.

Un an: $2.00

25 rue St Gabriel

Montréal

UNE NOUVELLE EDITION DU CATECHISME DES CAISSES POPULAIRES VIENT DE PARAITRE

AUX RETARDATAIRES

Nous prions tous ceux qui sont en retard pour le paiement de leur abonnement de faire remise sans délai.

La Vérité journal heddomadaire publié par Paul Tardivel, directeur propriétaire, 37 Chemin Ste Foy, Québec.

AIDEZ-NOUS A PROPAGER LA "VERITE"

En faveur du français

L'Association Catholique des Voyageurs de Commerce du Canada qui compte des cercles dans plusieurs villes de Québec et d'Ontario et plus de six cents membres, à la réunion de son Comité général du samedi 17 avril, votait unanimement les résolutions suivantes sur le respect des droits de la langue française au Canada:

Considérant que l'Acte de l'Amérique britannique du Nord garantit les mêmes droits à l'anglais et au français dans tous les services ressortissant au domaine fédéral;

Considérant que, suivant la belle parole de Sir John A. McDonald," il ne saurait être question au Canada de vainqueurs ni de vaincus ", de race inférieure écrasée par une majorité tyrannique;

Considérant que plusieurs pays d'Europe s'accommodent fort bien du système officiel bilingue et même trilingue, comme la Belgique et la Suisse;

Considérant que tout récemment encore les représentants du Canada aux différents traités de paix ont garanti la protection de la langue des minorités ethnemies, chez nos alliés Polonais, Italiens, Tchèques et Yougoslaves;

Considérant que l'harmonie entre les deux races du Canada ne peut régner que sur la justice, la bonne entente et le respect mutuel;

L'Association Catholique des Voyageurs de Commerce du Canada demande aux honorables ministres et membres du Sénat et de la Chambre d'Ottawa, de vouloir bien reconnaitre franchement le principe de l'égalité des races en ce pays, de faire passer dans la pratique cette règle essentielle de bon gouvernement, et donc de donner à la langue française la même place qu'à la langue anglaise, dans la correspondance, dans les publications officielles, dans l'impression des timbres-postes et des billets de banque dans la fappe des monhaies, dans les circulaires de tous les départements, services et ministères; en un mot, de fournir toujours et immédiatement un double français à toute édition anglaise qui émane du gouvernement de ce pays anglo-français

Espérant que nos justes réclamations trouveront bon accueil dans votre sens profond de l'égalité des droits et du proverbial fair-play britannique, nous nous soussignons humblement, Honorables Messieurs,

Vos dévoués et respectueux.

Les membres de l'Association Catholique des Voyageurs deCommerce du Canada

Par le Secrétaire général,

A.L.Rolland

Culture payante

Conseils très pratiques extraits du journal d'Agriculture:

Voici ce qu'ont demandé à l'unanimité et à grand cri les fabricants de conserves ruraux et urbains réunis en congrès les 12 et 27 février à Montréal, où le Ministère Provincial d'Agriculture les avait convoqués en vue de connaitre de quelle façon leurs industries pourraient être aidées le plus efficacement.

La production manque à tel point que bon nombre de nos fabricants doivent importer annuellement la matière première pour alimenter leurs fabriques.

Ainsi, c'est par centaines de chars que ces industriels doivent importer des Etats-Unis et même du Japon lespommes, les fraises et les haricots sesc. A lui seul un confiseur de Montréal achète à chaque année de l'étranger 300 chars de pommes alors qu'un fabricant de fèves au lard doit faire venir du Japon quelque chose comme cent chars de fèves.

Et dire que ces choses se passent dans une province où le sol est réputé convenir éminemment à ces différentes productions où les transports sont faciles et rapides, où les familles sont nombreuses et où un grand nombre de producteurs délaissent l'agriculture parce qu'ils n'y voient pas de profits à réaliser!

Et pendant que la majeure partie de nos cultivateurs s'évertuent à éparpiller leur travail sur une superficie de cent à deux cents acres, où le foin constitue la principale récolte ou revenu, et travaillent d'arrache-pied pour réaliser ainsi un bénéfice d'une centaine de piastres l'acre, les producteurs étrangers, eux, intensifient leurs cultures sur de petites étendues dont ils retirent des bénéfices nets variant de $300 à $1500 l'acre.

Ce que les étrangers trouvent ainsi profit à cultiver à nos dépents, en somme, pourquoi ne le cultiverions-nous pas nous-mêmes?

Ne sait-on pas que c'est en industrialisant l'agriculture qu'on la rendra prospère et payante?

Est-il besoin pour vous inciter à la culture des pommes de vous affirmer qu'au cours des cinq dernières années, elle a rapporté en moyenne $300 net l'acre dans cinq vergers de démonstration établis dans la région Montréal. Nous faudrait-il, pour vous faire cultiver les fraises vous apporter le témoignage de certains producteurs de l'Ile d'Orléans qui ont retiré jusqu'a $1200 l'acre. Serait-il nécessaire de vous donner le nom de ce producteur de Lachine qui récolte journellement pendant toute la saison de production 1800 " cassots " de framboises vendus à .20 centins le "cassot", pour vous faire entreprendre cette culture.

Qu'on nous comprenne bien; nous ne demandons pas que les cultivateurs qui habitent des régions favorables à ces cultures de s'y livrer exclusivement: nous sommes ennemis de la monoculture. Ce que nous vous demandons dans votre intérêt à vous surtout producteurs, pères de familles nombreuses, c'est que vous plantiez sur votre ferme une centaine de pommiers, quelques mille plants de fraisiers et de framboisiers, d'espèces et de variétés commerciales, dont vous augmenterez le nombre par la suite et au fur et à mesure que vous y aurez acquis les connaissances requises et que vous en aurez retiré des profits suffisants pour vous le permettre.

En procédant ainsi, vous ne compromettez nullement vos récoltes principales que vous pourrez modifier par la suite si vos succès en culture fruitière vous y engagent, et d'autre part, advenant des conditions adverses dans l'une quelconque de ces cultures, vous n'aurez pas risqué le tout pour le tout.

Habitez-vous à proximité d'une fabrique de conserve de légumes, que vous pourriez vous livrer en outre avec avantage à la culture des tomates ou du mais sucré, etc., faite pour la première année sur une petite échelle.

Si dans tous les districts de notre province où semblables fabriques existent, nos cultivateurs cultivaient ainsi un peu de tout, nos fabriques auraient tôt fait de se dispenser d'aller chercher ailleurs ce qu'elles ne peuvent trouver chez nous en quantité suffisante.

Producteurs et fabricants y gagneraient et l'on aurait beaucoup moins à se plaindre des conditions du change.

Allons, Messieurs les cultivateurs, répondez à l'appel de vos fabricants qui est aussi le nôtre. Produisez et produisez de plus en plus. Il y va d'autant plus de votre intérêt que si vous ne le faites pas dès maintenant, vous ne pourrez plus le faire plus tard lorsque par votre faute la concurrence étangère se sera établie pour de bon chez nous.

J.H. Lavoie.

Chef du Service de l'Horticulture.

Notre vison en Europe

Du Naturaliste Canadien.

Il est souvent mauvais de vouloir corriger la nature — lisions-nous dans la *Croix* de Paris du 25 février dernier.

L'Amérique est le pays d'origine d'un petit rongeur, le Vison, dont la peau est très recherchée pour la confection des fourrures. Celles-ci atteignent même un prix assez élévé.

Un grand seigneur d'Autriche, le prince Colloredo-Mansfeld, voulut naguère tenter l'acclimatation de ce précieux mammifère dans son pays, afin de faire profiter les habitants du commerce des fourrures. Il fit venir, en 1906, quatre couples de Vison d'Amérique qu'il mit en liberté dans ses forêts, sillonnées de cours d'eau abondants.

En 1914, voici quel était le résultat de cette tentative inconsidérée:

Le nombre des animaux était estimé à 40 millions d'individus, qui se sont répandus dans toute l'Autriche, la Hongrie, et gagnent la Saxe et la Bavière.

Le Vison détruit une quantité cohsidérable de poissons, gros ou petits, mange le frai, les volailles et le petit gibier.

En creusant ses terriers, il dévaste les jardins, dégrade les digues et les travaux établis sur les rivières.

En revanche, le changement de climat a fait perdre toute valeur marchande à sa peau qui se vend à vil prix et ne vaut pas la peine d'être recueillie.

Enfin, tous les pièges, poisons, essayés pour détruire cet animal nuisible et si prolifique ont échoué jusqu'ici. Et les dégâts causés par le Vison sont tels que les gouvernements allemand et autrichien cherchaient, en 1914, un virus capable de faire disparaître cet hôte indésirable et si inconsidérément introduit en Europe.

Les exemples du Lapin, devenu le fléau de l'Australie, du Poisson-Chat, qui a détruit dans nos rivières toutes les espèces indigènes, auraient, dû inciter le grand seigneur autrichien à plus de circonspection. Celui, plus récent, du Vison sera-t-il plus efficace dans l'avenir? Il est permis d'en douter.

L'Instruction obligatoire

UN NOUVEL ADVERSAIRE

Nos sectaires qui sont les plus ardents partisans de l'instruction obligatoire viennent de recevoir un rude coup qui les rend furieux.

Devant l'Association de la Jeunesse libérale au Reform Club, un jeune et brillant député, M. Amédée Monet s'est prononcé contre l'obligation scolaire. Une loi d'obligation scolaire serait inefficace dans la province de Québec, à l'heure actuelle, pense le député de Napierville; au lieu d'adopter une loi de ce genre, nous devrions travailler à faire disparaître les causes qui empêchent un certain nombre d'enfants à fréquenter assidûment et pendant un certain temps, les écoles de la province.

Voici, d'après M . Monet, les principales causes qui expliquent la désertion des écoles dans notre province:

D'abord, le pauvreté des parents résultant des familles nombreuses, des petits salaires des chefs de famille, et du rang modeste que la plupart des nôtres occupent dans l'échelle sociale. "On oublie trop souvent, dit le conférencier, ce facteur important de nos familles nombreuses lorsqu'on fait de la statistique comparée. Que des familles d'autres races donnent dix à douze années de scolarité à leur unique rejeton, cela se comprend. Mais en va-t-il ainsi chez nous? Peut-on exiger sept ou huit années de scolarité des huit ou neuf enfants d'une famille qui n'a d'autres ressources que les trois ou quatre dollars du salaire quotidien d'un père de famille?

La seconde cause qui explique la désertion des écoles est l'incompétence d'un certain nombre de maîtres, par suite de leur manque de connaissances, d'entraînement professionnel ou d'expérience.

La troisième cause du peu de fréquentation scolaire, d'après M. Monet, est la condition défavorable de certaines écoles provenant de l'encombrement de classes, de l'absence d'hygiène et des programmes encombrés et non suffisamment adaptés aux situations et aux nécessites locales.

La quatrième cause est l'insuffisance des salaires payés aux instituteurs. Cet état de choses éloigne les hommes de la carrière de l'enseignement, empêche les professeurs de talent qui y entrent de persévérer dans cette carrière et marque les augustes fonctions de l'enseignement, et tous ceux qui s'y consacrent du stigmate de l'infériorité.

Une loi d'obligation scolaire ne ferait pas disparaître du coup ces causes profondes qui, d'après M. Monet, expliquent la désertion des écoles. Des statistiques nous apprennent que dans notre province au moins 78.8 pour cent des enfants de 10 à 14 ans vont à l'école. "Les 21.2 pour cent qui restent et après lesquels la loi d'obligation scolaire voudrait courir."

M.Monet suggère un certain nombre de mesures pour remédier aux causes qui nuisent à la fréquentation scolaire dans notre province. Il suggère notamment que les municipalités scolaires créent des fonds de réserve pour permettre aux enfants pauvres de fréquenter l'école. Il parle d'améliorer l'hygiène des écoles, surtout dans les campagnes. "Tout le problème, dit M. Monet en terminant, est de rendre efficace la scolarité des 78.8 pour cent des petits Canadiens français qui fréquentent les écoles plutôt que de verser des larmes stériles sur le sort des 21.2 pour cent qui pour des raisons multiples sont forcés de quitter l'école prématurément."

Les Bulgares et nous

Au Sénat on a discuté la ratification du traité avec la Bulgarie.

Le sénateur Belcourt dit qu'il désire attirer l'attention sur les dispositions du traité concernant la protection des minorités dans la jouissance de leur religion, de leur langue et de leur éducation.

Le traité accorde à tous les nationaux bulgares des droits égaux, civils, religieux et de langue. Il stipule que les nationaux Bulgares parlant une autre langue que le bulgare, auront droit à se servir de leur langue devant les tribunaux, et que dans les régions où une majorité du peuple parle une langue non bulgare, ils auront le droit au soutien des écoles à même la taxe commune d'éducation, dans lesquelles leur langue est le moyen d'instruction. Dans le cas de refus des droits de religion ou des droits de langue, ces minorités ont le droit d'en appeler au Conseil de la Ligue des Nations pour obtenir un redressement. Le sénateur Belcourt était fier de dire que cette Règle d'or prévalait dans tout l'Empire britannique. Il regrette que dans deux des provinces du Canada on refusait à la minorité des droits que les représentants britanniques à la Conférence de la paix avaient aidé à conserver aux minorités bulgares. Dans le Manitoba, les Canadiens français étaient obligés de payer une double taxe afin que leurs enfants puissent recevoir l'instruction dans la religion de leurs ancêtres et l'instruction dans leur propre langue. Dans l'Ontario l'instruction en langue française avait été abolie dans le cas d'un grand nombre d'écoles Anglo-fraçaises, et qu'elle était rapidement éliminée dans le reste des écoles de cette province. Il demande d'accorder aux minorités dans ces deux provinces la même protection de leurs droits quant à la langue et à la religion, que celle qu'on accorde aux minorités dans la Bulgarie.

Plus de justice moins de fleurs

Très justes remarques de l'Action Catholique:

Pendant qu'on nous prodigue les belles paroles, et qu'on prône la bonne entente à bouche que veux-tu, on multiplie les actes hostiles à notre égard.

On sait qu'après le jugement du magistrat Goyette de Hull, déclarant que les contribuables canadiens français ont droit à un timbre bilingue, le ministère public. au lieu d'accepter cette décision. basée sur la justice et le bon sens, a annoncé qu'il en appellerait.

Aux Communes, la tradition avait consacré l'usage d'un greffier français au Sénat lorsque celui de la Chambre des députés était de langue anglaise, et viceversa. D'après une récente décision de l'orateur Rhodes, cette tradition est rompue, et les deux greffiers sont actuellement de langue anglaise, et protestants.

L'orateur Rhodes, lui-même un unilingue, ne comprend pas un mot de français et sa présence est un anachronisme dans une Chambre où l'anglais et le français sont censés être sur un pied d'égalité.

Tolèrerait-on un orateur qui ne saurait que le français?

Non. Les anachronismes ne sont permis qu'à nos dépens.

Mais on nous prodigue les fleurs de rhétorique!

PRIX DE PROPAGANDE

$1.00

L'Action populaire française

Nous sommes heureux de faire savoir à nos lecteurs que " l'Action Populaire " de Reims, ruinée par la guerre, a repris son oeuvre interrompue. Provisoirement installée à Paris, 51 rue Saint-Didier, elle a réorganisé ses services et a pu constituer un stock de ses publications anciennes, auxquelles de nouvelles s'ajoutent déjà. Le catalogue détaillé vient d'en être édité: il est envoyé à toute demande adressée au Service de Propagande de l'A. P ., 51 rue Saint-Didier, Paris.

Une Revue d'Action sociale et religieuse: " Les Dossiers de l'Action Populaire " parait chaque quinzaine, depuis le 10 janvier. Ses pages contiennent, en résumé, les matières des anciens périodiques actuellement suspendus, et elles sont imprimées sur feuillets mobiles pour permettre le classement. Abonnement: Un an : 12 francs.

Rappelons que l'A. P. de Reims a vu ses immeubles, sa bibliothèque, ses innombrables et précieux documents incendiés en 1914 : elle veut, malgré tout, amplifier son effort, et c'est pourquoi elle fait appel au concours de tous pour l'aider dans son oeuvre d'Action Sociale si urgente à l'heure actuelle . Elle invite aussi les personnes désireuses de recevoir ses circulaires à lui communiquer leurs noms et adresses, tous les fichiers de Reims ayant été brûles.

Fanatisme et ignorance

—Une délégation de la Grande Loge Orangiste de la Nouvelle-Ecosse, venue, devant le Conseil de l'Instruction publique d'Halifax a présenté une requête, dans laquelle, après avoir fait remarquer que la langue française n'avait pas de statut officiel dans la Nouvelle-Ecosse, elle demande l'élimination complète de cette langue dans le programme d'étude des écoles primaires.

Les jaunes de toutes les provinces sont donc pour le progrès de l'ignorance.

Et dire que ces orangistes servent de béquilles à nos émancipés dans leur méchante campagne contre le système scolaire progressif et catholique de la province de Québec.

ADRIEN FALARDEAU, L.L.B

AVOCAT

EDIFICE QUEBEC RAILWAY

TELEPHONE 2307

Gastonguay, Gastonguay & Giroux

ARPENTEURS, GEOMETRES INGENIEURS

Bureaux: Edifice Morin
111 Côte de la Montagne

Se chargent de tout genre d'arpentage en ville et en dehors de la ville.

TELEPHONE 3897

M.le chanoine Brousseau

Son Eminence recommande aux prières du clergé et des fidèles:

M. l'abbé J. O. Brousseau, chanoine honoraire de l'Eglise métropolitaine de Québec, premier curé de Saint-Damien, fondateur de la Congrégation des Religieuses de Notre-Dame du Perpétuel Secours et de l'Institut des Frères de Notre-Dame des Champs, décédé à l'Orphelinat agricole des Frères de N-D des Champs, dont il était l'aumonier, dimanche, le 18 avril, à l'age de 66 ans et 8 mois. Il était membre de la Congrégation de la Sainte Vierge du Petit Séminaire de Québec, de la Société ecclésiastique de Saint-Joseph et de la Société d'une Messe " section diocésaine. "

La France au Vatican

—o—

M. Charles Jonnart, ancien ministre des Affaires étrangères, a été nommé par le gouvernement français, ambassadeur extraordinaire auprès du Vatican. Lorsque les questions résultant de la reprise des relations diplomatiques entre la France et le Vatican auront été réglées par M.Jonnart, un ambassadeur permanent sera probablement nommé.

LA MACHINE AGRICOLE NATIONALE,

LIMITÉE

Montmagny, P.Q.Canada

SOYONS CANADIENS AVANT TOUT !

Conservons notre place au soleil et marchons vers notre indépendance économique;

Raffermissons notre empire industrie

Travaillons! Produisons! La grande humiliation nationale que nous fait subir la dépréciation de notre change, doit faire place à la fierté que nous donnera le réveil de nos activités.

A nos ouvriers, donnons du travail; à nos cultivateurs, des marchés; à notre pays, le secours de nos ressources, de nos intelligences et de nos bras.

S'il est vrai que le capital n'a de valeur qu'en autant qu'il produit.

Employons-le à faire grandir les entreprises qui sont le gage de nos libertés.

Or l'une de nos plus remarquables industries est

LA MACHINE AGRICOLE NATIONALE, Limitée

FONDÉE AVEC UN CAPITAL DE $4,000,000.00, JOUISSANT D'UNE LONGUE EXPÉRIENCE DANS LES TRAVAUX DU FER ET DE L'ACIER, DISPOSANT D'UNE MAIN D'OEUVRE EXPERTE ET D'ATELIERS ABSOLUMENT MODERNES.

Cette industrie emploiera des milliers d'ouvriers canadiens et fabriquera tous les instruments de la ferme, et nombre d'autres machines.

AIDEZ-LA A GRANDIR SOIT EN LUI RÉSERVANT VOS COMMANDES, SOIT EN ACHETANT SES OBLIGATIONS.

LA MACHINE AGRICOLE NATIONALE

LIMITÉE

Montmagny, P.Q.Canada